Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Herausgeber: Fédération des architectes suisses

Band: 2 (1913)

Heft: 24

Rubrik: Renseignements techniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ecuries pour chevaux de luxe.

L'aménagement et l'installation d'écuries demandent une étude approfondie et spéciale et une grande expérience. C'est surtout l'écurie devant donner abri aux chevaux de luxe, représentant presque toujours un capital pour leur propriétaire, qui doit être construite et installée avec des soins minutieux.

Les dimensions à donner aux « boxes », la disposition de l'éclairage, le choix des matériaux pour plancher, enduits ou revêtements sont tous des facteurs très importants et les négliger serait compromettre la santé de ces précieux animaux domestiques, auxquels l'écurie devrait procurer un séjour hygiénique.

Les architectes, soucieux de contenter leurs clients sous tous les rapports, s'adressent, lorsqu'ils sont chargés d'installer une écurie pour chevaux de luxe, à une maison dont l'installation d'écuries est une spécialité.

L'écurie pour chevaux, que nous reproduisons ci-contre, doit son agencement complet à la maison Kaspar Berg à Nuremberg (Bavière) qui fournit volontiers tous les renseignements dont nos lecteurs pourraient avoir besoin dans un cas analogue.

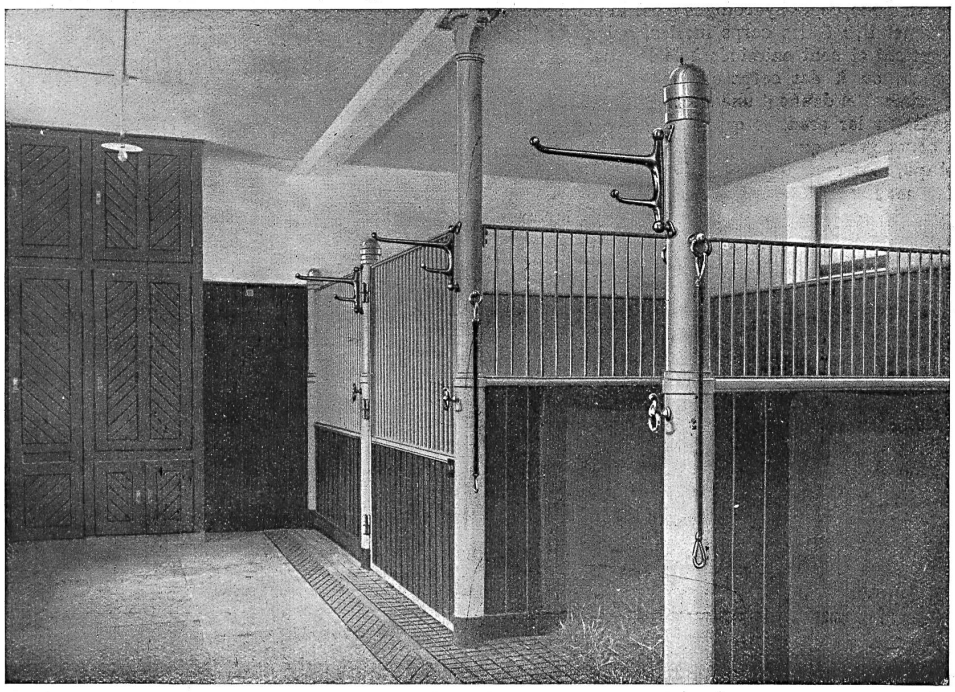

Intérieur de l'écurie de M. Spörry-Jacob à Flums (St-Gall)
:: Installée par la maison Kaspar Berg, Nuremberg ::

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les « hydrofuges » et le béton armé. On sait qu'aux dosages courants et dans les conditions ordinaires de son exécution, le béton armé n'est pas étanche par lui-même. Lorsque les constructions qu'il sert à édifier doivent être étanches, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales. Les plus répandues sont, ou l'exécution d'enduits, de ciment le plus souvent, ou des soins spéciaux apportés au parement qui constitue alors une pellicule superficielle étanche.

Pour des raisons d'économie et pour supprimer la main-d'œuvre spéciale, on a cherché à rendre étanche le béton lui-même; et par analogie aux peintures isolantes de l'eau, on a donné le nom d'« hydrofuges » aux produits destinés à arrêter le passage de l'eau dans la masse du béton. La nature de ces produits, suivant le progrès de l'étude qui en a été faite, est très variable. Des produits les plus simples, comme la chaux, le kaolin, la résine, on passa aux produits bitumineux qui donnent lieu à des diminutions de résistance et à des décolements d'enduits, tout en laissant aux locaux une odeur particulière, au pétrole même et au savon qui, tout en donnant un commencement d'imperméabilité, d'ailleurs temporaire, donnent lieu à une diminution très grande de la résistance des mortiers, pour en arriver à des produits complexes qui, de même qu'ils ont des compositions très variables, ont des résultats plus ou moins complets.

Deux raisons influent sur le résultat obtenu, au point de vue de l'imperméabilité elle-même et de sa durée et aussi sur l'effet produit sur les propriétés propres du ciment. C'est le mode d'action des « hydrofuges » sur le ciment et les proportions auxquelles ils sont employés.

Très naturellement, les « hydrofuges » qui, en raison de leur peu d'activité, sont employés en très grande quantité, diminuent beaucoup la résistance des mortiers et sont très coûteux, et ceux qui sont employés en trop petite quantité peuvent ne pas réagir en certaines parties de la masse. De même, ceux qui sont ajoutés en pâte ou en poudre à la masse des mortiers gâchés se mélangent mal, et ce sont ceux qui sont ajoutés à l'eau de gâchage qui se répartissent le mieux dans la masse.

L'action chimique des « hydrofuges » est le point capital. Elle peut donner lieu à des corps inertes, qui ne se fixent pas sur le ciment et sont entraînés à la longue sous l'effet de la pression, ou à des corps qui deviennent partie intégrante du ciment et donnent une imperméabilité définitive.

Sans envisager les produits qui n'ont d'autres effets, en qualité de corps gras, que de rendre les mortiers isolants à l'eau, et qui, dès que la pression intervient, n'ont plus d'effet utile, nous ne considérons comme dignes d'intérêt que les produits assurant l'imperméabilité dans la masse et sans entraînement de particules « hydrofuges ». Nous ne saurions trop attirer l'attention de nos lecteurs sur cette propriété qui est le but spécial des hydrofuges. Toutefois, pour qu'au total ils ne donnent pas lieu à une plus-value sur les mortiers ordinaires, il est indispensable, indépendamment de toute considération technique, comme nous l'avons dit plus haut, qu'ils ne soient pas employés en grande quantité, car alors leur emploi majorerait le prix de revient des mortiers et compromettrait ainsi l'avantage de l'imperméabilité qu'il donnerait d'autre part.

En résumé, l'applications des « hydrofuges » aux travaux d'étanchéité en béton armé est une garantie de sécurité, mais ne doit pas augmenter leur prix de revient.

La « Lithosite » est un de ceux qui remplissent le mieux les conditions nécessaires pour assurer l'étanchéité complète et durable des mortiers.

:: Entrée du château à Aigle ::
Cliché de F. Mezger, architecte à Genève

CHRONIQUE SUISSE

Berne. Les nouvelles constructions. Plan de la gare.

Le groupe d'immeubles en face de la gare est achevé, depuis le Schweizerhof jusqu'à la maison formant l'angle de la rue de l'Hôpital. C'est d'un ensemble harmonieux qui fait honneur aux architectes Bracher et Widmer de Berne qui l'ont conçu.

Bienne. Agrandissement de l'usine électrique.

Le conseil municipal a voté un crédit supplémentaire de fr. 26,000. — pour l'agrandissement de l'usine électrique.

Coire. Asile d'incurables.

Il est question de construire à Coire un asile cantonal d'incurables. Déjà les travaux préliminaires en vue de l'ouverture d'un concours ont été pris en main et l'on espère pouvoir commencer les travaux de construction en automne 1914. Le jury a été constitué et quoique le programme n'ait pas encore paru, nous croyons savoir que le prof. Bleuler et l'architecte Pfleghard, tous deux à Zurich, en font partie.

Locarno. Nouveaux Quais.

Le conseil communal de Muralto vient de prendre une décision de grande importance pour le développement de Locarno comme station climatérique. Car il est question de réaliser enfin le projet d'aménagement de nouveaux quais à Muralto; les fonds pour cette entreprise seront probablement réunis au moyen d'un emprunt.

Nidau. Le quartier des chemineaux.

13 nouvelles maisons, représentant 20 appartements, sont venues s'ajouter à la jolie cité-jardins des employés des C. F. F. Il en sera construit autant au printemps 1914, ce qui portera à 63 le nombre des maisons construites par l'association.

Seengen. Gymnase.

La commune de Seengen a décidé la construction d'une salle de gymnastique avec 4 salles de classe attenantes, pour la somme de fr. 110,000. —.

St-Gall. Musée.

Le rapport du conseil communal prévoit, pour 1914, la construction d'un deuxième musée, qui sera érigé d'après les places de l'architecte communal, M. Lang.

Zurich. Nouveau presbytère.

L'assemblée paroissiale de la commune de Neumünster a voté un crédit de fr. 82,000. — pour la construction d'un presbytère.